



Captures - Protocole de soumission et d'évaluation d'un article hors dossier

Le processus de soumission d'un article hors dossier à la revue *Captures* comporte deux grandes étapes bipartites.

L'emploi par défaut du masculin et du singulier ne présume ici ni du genre ni du nombre des personnes impliquées.

L'auteur de l'article	Le directeur de <i>Captures</i>	Étape
<p>Dépose par courriel un avis d'intention d'au plus 500 mots à revuecaptures@gmail.com, pour manifester formellement son intérêt de publier un article inédit d'au plus 5000 mots pour publication dans <i>Captures</i>.</p> <p>L'avis d'intention inclut un résumé de l'article envisagé, esquissant le sujet abordé, le corpus d'étude concerné, le point de vue adopté, la problématique en cause, la méthodologie employée, ainsi qu'une notice biobibliographique de l'auteur.</p>	<p>Évalue l'intérêt de cette initiative, consulte au besoin les membres du comité de rédaction de la revue, et répond en proposant des commentaires ainsi qu'un échéancier en vue de l'étape suivante, celle de la soumission de l'article.</p>	1
<p>Dispose d'une période déterminée d'un commun accord avec le directeur de <i>Captures</i> pour soumettre l'article en bonne et due forme, tel que proposé, accompagné des contenus médiatiques (images, audio, vidéo) qui y seront associés.</p> <p>L'article compte 5000 mots au plus, est fidèle au projet approuvé et n'a jamais été publié, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit. Les contenus médiatiques devront être libres de droits.</p>	<p>Soumet l'article proposé et les contenus médiatiques pressentis à l'évaluation par les pairs, auxquels sont accordés un à deux mois (selon l'échéancier).</p> <p>L'article pourra être accepté tel quel, accepté sous condition de corrections mineures ou majeures, ou rejeté.</p> <p style="text-align: right;">1 à 2 mois</p>	2

Notes

Les contributions acceptées telles quelles paraissent tel que prévu.

Celles acceptées avec corrections mineures sont retournées à l'auteur pour ajustements immédiats (à l'intérieur de deux ou trois semaines) et paraissent tel que prévu, sauf exception ou imprévu.

Celles acceptées avec corrections majeures feront éventuellement l'objet d'une publication différée, postérieure à celle prévue, si approuvées après réévaluation.

Les contributions refusées par les pairs ne paraîtront pas dans *Captures*.



L'auteur dont la proposition d'article est acceptée par *Captures* s'engage à respecter le projet soumis à la revue, à fournir l'article et les contenus médiatiques y étant associés pour la date convenue.

Chaque article hors dossier publié dans *Captures*, d'un maximum de 5000 mots chacun, est entièrement inédit (n'ayant jamais été publié, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit). Chaque article est illustré de plusieurs contenus médiatiques libres de droits (images, vidéos, fichiers audio) comprenant au minimum une image numérique fixe (photographie, dessin, peinture, gravure, etc.)

L'auteur d'un article accepté pour publication s'engage également à promouvoir, au sein de ses réseaux institutionnels, professionnels ou autres, la parution du numéro mettant en vedette son article.

En contrepartie, la revue s'engage, vis-à-vis de l'auteur, à fournir le soutien technique et logistique nécessaire à la publication de l'article.

L'auteur est tenu de respecter le protocole de rédaction de la revue, accessible ici : <http://revuecaptures.org/protocoles>